

Nombre de Membres	18
en exercice :	10
Nombre de Membres	10
présents :	12
Nombre de suffrages	10
exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention:	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2023-18

Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le trente et un mai à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le vingt-quatre mai deux mille-vingt-trois.

Monsieur PERROT Alain a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	Х				Madame Dominique COMBAZ	Х			
Madame Nadine REUX			Х		Monsieur Alain PERROT	Х			
Monsieur Williams DUFOUR	Х				Monsieur Bertrand PUGNOT			Х	
Monsieur Daniel BATON	Х				Madame Evelyne LABRUDE			Х	
Monsieur Fabien GALLICE	Х				Monsieur Pierre FAYARD			Х	
Monsieur Éric PHILIPPE	Х				Monsieur Roger JOURNET	Х			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	Х				Monsieur Marc GAUTIER	Х			
Monsieur Raymond VAGNON		Х			Monsieur Robert EYRAUD	Х			
Monsieur Mathias LAVOLE		Х			Monsieur Stéphane GUSMEROLI	Х			

Objet : Demande de financement pour des travaux issus du plan de gestion sédimentaire

M Le Président:

- RAPPELLE qu'un plan de gestion du transit sédimentaire a été élaboré suite à la commande d'une étude stratégique globale
- **INDIQUE** que certaines des actions inscrites dans ce plan de gestion permettraient de rétablir l'équilibre sédimentaire et d'améliorer l'état biologique de certains tronçons identifiés en excédent ou en déficit sédimentaire
- **EXPOSE** que ces actions comprennent des zones traitées par scarification pour un montant de 128 550 €HT, la création d'une zone de respiration pour un montant de 131 975 €HT et la gestion des ouvrages du transport solide pour un montant de 120 500 €HT, que ces coûts incluent une partie d'études complémentaires préalables et représentent un montant total de 381 025 €HT.
- **PROPOSE** de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles.

REÇU EN PREFECTURE

1e 05/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079192-20230531-C5_2023_18-



- **PROPOSE** de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- > **SOLLICITE** l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau et des Conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.
- > SOLLICITE l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- > AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (demandes de subvention et conventions partenariales).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité

Fait et délibéré en séance

Le 31/05/2023

Le secrétaire de séance Alain Perrot Le 31/05/2023

Le Président Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 05/06/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 05/06/2023 M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Siège 27 Av. Pievaz BLUVOISIN (Isèm)